
Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

18 décembre 2012
Français
Original: anglais

**Douzième Assemblée
Genève, 3-7 décembre 2012**

Point 14 de l'ordre du jour

**Dates, durée et lieu de la treizième Assemblée des États parties,
et questions relatives aux préparatifs de celle-ci**

Coûts estimatifs révisés de la treizième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Note du secrétariat

1. À leur douzième Assemblée, qui s'est tenue à Genève, du 3 au 7 décembre 2012, les États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ont décidé de tenir leur treizième Assemblée à Genève, du 2 au 6 décembre 2013.
2. Le présent document est soumis conformément à la décision ci-dessus mentionnée. Il indique que le coût des services de conférence et autres services qu'entraînera la tenue de cette treizième Assemblée des États parties est estimé à 399 100 dollars des États-Unis, montant dont on trouvera la ventilation au tableau ci-joint. Il convient de noter que les coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de l'Assemblée, lorsque le volume de travail exact sera connu. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
3. En ce qui concerne les dispositions financières, il y a lieu de rappeler que, conformément au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention, «les coûts ... seront assumés par les États parties et les États non parties à la présente Convention participant à ces assemblées ... selon le barème dûment ajusté des quotes-parts des Nations Unies».
4. Comme les préparatifs de la treizième Assemblée des États parties supposent des débours préalables et que les frais occasionnés par la tenue de cette assemblée ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, le secrétariat établira des avis de mise en recouvrement qui seront adressés aux États parties dès que, à leur douzième Assemblée, ils auront accepté l'estimation des coûts fournie ci-après, conformément à la pratique établie.
5. Il incombera aux États parties d'acquitter leur part de ces coûts estimatifs dès réception de l'avis de recouvrement.

Treizième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et activités de préparation de la troisième Conférence d'examen

Genève, 2-6 décembre 2013

(En dollars des États-Unis*)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	114 300							114 300
Traduction, reproduction et distribution		216 500	9 300		9 300			235 100
Services d'appui ¹						4 500		4 500
Divers ²							33 900	33 900
Total	114 300	216 500	9 300		9 300	4 500	33 900	387 800
A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)								387 800
B. Coûts divers:								
1) Matériel et fournitures								2 000
2) Frais de voyage pour une mission de planification pour la troisième Conférence d'examen (deux fonctionnaires pendant cinq jours)								8 000
Total partiel								10 000
Dépenses d'appui au programme (13 % de B)								1 300
Sous-total B								11 300
Total général (arrondi) A + B								399 100

* Au taux de USD 1 = CHF 0,930.

¹ Techniciens son/enregistrement (2 x 5 jours): 3 500 dollars des États-Unis; messenger (1 x 5 jours): 1 000 dollars.

² Secrétaire (1 x 20 jours): 6 100 dollars; secrétaire (1 x 8 jours): 2 100 dollars; commis au contrôle de la documentation (1 x 5 jours): 1 300 dollars; commis à la distribution des documents (1 x 5 jours): 1 300 dollars; prestation d'une assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières: 23 100 dollars.